PROGRAMME D'ÉVALUATION ET DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS LISTE DE VÉRIFICATION DU CANDIDAT

La liste de vérification suivante est fournie pour aider les personnes qui cherchent à s'inscrire auprès de l'Ordre des naturopathes de l'Ontario (l'Ordre) au moyen du Programme d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ERA). Les candidats à l'ERA recevront des renseignements sur leur admissibilité à chaque étape du programme d'ERA et sur leur admissibilité à l'inscription au fur et à mesure de la réalisation de chaque évaluation. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le programme d'ERA ou sur les modalités d'inscription, veuillez contacter l'équipe responsable de l'accès à la profession à l'adresse : applications@collegeofnaturopaths.on.ca.

PROGRAMME D'ERA

Pour obtenir davantage de renseignements sur chaque étape du programme, veuillez consulter la section ERA (candidats internationaux/non accrédités) du site Web de l'Ordre. Pour plus d'informations sur les frais d'inscription, veuillez consulter la section frais d'inscription pour les candidats sur le site web de l'Ordre.

1. **Confirmer l'admissibilité pour commencer le programme ERA**
   - ❒ Transmettre à l'Ordre (par courrier ou par courriel), une demande de préinscription (Étape 1) dûment remplie, accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité avec photo.
   - ❒ Fournir une preuve d'études formelles (au moins un diplôme canadien de premier cycle ou l'équivalent dans un domaine lié aux soins de santé et raisonnablement lié à la naturopathie).
     - Personnes formées au Canada : l'original ou une copie certifiée conforme du diplôme ou du relevé de notes de votre université doit être envoyé à l'Ordre par courrier; OU
     - Personnes formées à l'étranger : prendre les dispositions nécessaires pour que le rapport d'évaluation des titres de compétences reconnus par l'Ordre soit envoyé directement à l'Ordre par courrier par une agence d'évaluation des titres de compétences membre de l'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACSED).
   - ❒ Prendre les dispositions nécessaires pour que les résultats des examens linguistiques soient envoyés directement à l'Ordre par l'organisme chargé de ces examens (obligatoire si vous ne parlez pas couramment l'anglais ou le français ou si vos études ont été réalisées dans une langue autre que l'anglais ou le français).

2. **Étape 1 : Évaluation des documents.**
   - ❒ Transmettre un document d'études et d'expérience (DEE) dûment rempli et accompagné de la documentation justificative (voir le guide DEE pour obtenir davantage de renseignements).
   - ❒ Payer les frais pour l'évaluation des documents.

3. **Étape 2 : Examen des sciences biomédicales de l'Ontario (Examen écrit n° 1)**
   - ❒ Transmettre le formulaire d'inscription à l'examen dûment rempli.
   - ❒ Payer les frais de l'examen des sciences biomédicales de l'Ontario.

- ❒ Réaliser l'examen des sciences biomédicales de l'Ontario.

4. **Étape 3 : Examen des sciences cliniques de l'Ontario (Examen écrit n° 2)**

- ❒ Transmettre le formulaire d'inscription à l'examen dûment rempli.
- ❒ Payer les frais de l'examen des sciences cliniques de l'Ontario.
- ❒ Réaliser l'examen des sciences cliniques de l'Ontario.

5. **Étape 4 : Évaluation fondée sur la démonstration — Entrevue structurée devant le sous-comité**
   - ❒ Payer les frais de l'entrevue structurée.
   - ❒ Réaliser l'entrevue structurée devant le sous-comité.

6. **Étape 5 : Évaluation fondée sur la démonstration — Simulation d'un patient type et des interactions associés**
   - ❒ Payer les frais de la simulation d'un patient type
   - ❒ Réaliser la simulation d'un patient et des interactions associés.

POSER SA CANDIDATURE L'INSCRIPTION

Pour obtenir davantage de renseignements sur ces exigences, veuillez consulter la section **ERA (candidats internationaux/non accrédités)** du site Web de l'Ordre.

1. **Examens d'accès à la profession : Examens cliniques (pratiques)** de l'Ontario
   - ❒ Transmettre le formulaire d'inscription à l'examen dûment rempli.
   - ❒ Payer les frais des examens cliniques (pratiques) de l'Ontario.
   - ❒ Réaliser les examens cliniques (pratiques) de l'Ontario.

2. **Examens d'accès à la profession : Examen de jurisprudence de l'Ontario**
   - ❒ Payer les frais de l'examen de jurisprudence de l'Ontario.
   - ❒ Réaliser l'examen de jurisprudence de l'Ontario.

3. **Demande d'inscription**
   - ❒ Remplir et transmettre le formulaire de demande d'inscription en ligne (Étape 2) (disponible dans le tableau de bord de votre compte utilisateur de l'Ordre).
   - ❒ Transmettre l'original du rapport du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) à l'Ordre (consulter le Guide de demande d'inscription (en anglais) pour obtenir les renseignements concernant la transmission).
   - ❒ Téléversez une copie du certificat de RCR de niveau « professionnel de la santé » ou l'équivalent (p. ex., soins immédiats en réanimation avec DEA), obtenu au plus tard 12 mois avant la date de la demande d'inscription en ligne, avec le formulaire en ligne de demande.
   - ❒ Demandez à l'organisme de réglementation d'envoyer directement à l'Ordre la ou les lettres d'attestation (requis uniquement en cas d'inscription antérieure ou actuelle auprès d'un organisme de réglementation, n'importe où dans le monde, permettant d'exercer la profession).
   - ❒ Payez les frais de demande.

4 : **Inscription**
   - ❒ Remplir le formulaire en ligne de l'étape 3 (disponible dans le tableau de bord de votre compte utilisateur de l'Ordre).
   - ❒ Téléverser une copie de votre certificat d'assurance responsabilité professionnelle.
   - ❒ Remplir le formulaire de transmission de photos (en anglais) en ligne et téléverser une photo (recto et verso) pour le registre public (voir le formulaire de transmission et le Guide de demande d'inscription (en anglais) pour les exigences en matière de photos).

❒ Payer les frais d’inscription initiaux.